

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET**

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le **3 JUIN 2025**

ID : 031-213102825-20250519-DEL22025051-DE

**Objet : MODIFICATION DE LA REMUNERATION
DES AGENTS DU CHANTIER D'INSERTION**

Délibération n° 2025.05.19.051

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu le Code du travail,

Vu la délibération n° 2024.12.11.127 en date du 11 décembre 2024 ;

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la reconduction du chantier d'insertion pour l'année 2025, il a été créé 6 emplois aidés d'une durée hebdomadaire de 26 heures, en Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Considérant que la rémunération de ces emplois est basée sur le taux du SMIC horaire en vigueur au moment du recrutement pour les agents bénéficiaires ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la collectivité doit assurer l'entretien des Equipements de Protection Individuels (E.P.I.), et qu'il est proposé de verser une somme forfaitaire de 25 € par mois et par bénéficiaire de CDDI pour l'entretien des E.P.I. ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de décider :

- De porter la rémunération des agents bénéficiaires de CDDI au taux du SMIC horaire en vigueur au moment du recrutement + un forfait mensuel de 25 €, à partir du 1^{er} juin 2025 ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- De porter la rémunération des agents bénéficiaires de CDDI au taux du SMIC horaire en vigueur au moment du recrutement + un forfait mensuel de 25 €, à partir du 1^{er} juin 2025 ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Natacha MARCHIPONT
Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
Maire,



Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Absents excusés Représentés : 5
Absent : /

Date convocation : 13 mai 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

-3 JUIN 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT